



Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022

Liste des recommandations



Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022

Liste des recommandations

1. Que, dans le cadre du plan pangouvernemental d'action climatique, le gouvernement reconnaisse que des investissements soutenus par notre industrie – dans les installations existantes de production, de stockage et de transport d'énergie hydroélectrique ainsi que dans de nouveaux projets (notamment les centrales à accumulation par pompage et les lignes de transport) – sont essentiels pour la compétitivité économique future du Canada et pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de changements climatiques.
2. Que le gouvernement améliore le climat d'investissement pour les actifs et projets hydroélectriques, notamment :
 - 2.1 en bonifiant la réglementation et les politiques, en établissant des mécanismes de conformité supplémentaires et en instaurant une meilleure efficacité réglementaire pour la mise en œuvre des lois fédérales actuelles;
 - 2.2 en offrant un degré accru de stabilité et de certitude quant aux politiques à long terme en matière de changements climatiques, par l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*;
 - 2.3 en priorisant les recommandations du Conseil canadien sur l'électricité renouvelable (CanCORE) relativement à une cible de 90 % d'électricité carboneutre en 2030, et à l'atteinte de la carboneutralité intégrale pour l'électricité bien avant 2050.
3. Que le gouvernement stimule la croissance de la demande pour l'hydroélectricité canadienne, notamment :
 - 3.1 en priorisant les recommandations de l'Alliance d'électricité Canada quant aux investissements dans « l'électrification » et « l'hydrogène vert »;
 - 3.2 en continuant de se montrer sensible à l'importance de la relation canado-américaine dans le domaine de l'électricité, notamment en modernisant le cadre de réglementation de la Régie de l'énergie du Canada en matière d'exportation et d'importation, et en reconnaissant le caractère spécial et la valeur du commerce bilatéral de l'électricité entre le Canada et les États-Unis pour la réduction des émissions globales de GES dans l'élaboration éventuelle des ajustements à la frontière pour le carbone.

L'honorable Wayne Easter, C.P., député

Président du Comité permanent de la Chambre des communes sur les Finances

Transmis électroniquement à FINA@parl.gc.ca

Le 3 août 2021

Cher Monsieur Easter,

Objet : Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022

Fondée en 1998, Hydroélectricité Canada est l'association industrielle nationale qui représente les producteurs d'hydroélectricité au Canada. Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de présenter les recommandations suivantes au Comité permanent de la Chambre des communes sur les Finances, recommandations qui visent à maximiser la contribution de l'hydroélectricité à la compétitivité économique future du Canada, en même temps qu'à faciliter l'atteinte des cibles nationales de réduction des émissions de GES.

Recommandation 1 : En 2020, les installations hydroélectriques en place ont produit plus de 60 % de l'électricité totale du Canada¹. Pendant la pointe de consommation d'électricité en hiver, la contribution mensuelle de l'hydroélectricité a grimpé de plus de 20 % pour répondre à la demande¹. Dans la plupart des régions du Canada, l'hydroélectricité joue un rôle vital; grâce à elle, les familles, les entreprises ainsi que les services essentiels ont accès à une source d'électricité abordable, fiable et résiliente lorsque le besoin est le plus grand.

Pour ce qui est de l'avenir, le plan d'action climatique national actuel du Canada² « propose de mettre en place un réseau carboneutre avant 2050 et d'élargir l'approvisionnement en électricité propre pour assurer une transition croissante de la production d'électricité à partir de sources non émettrices. Selon un scénario prévoyant une électrification importante dans tous les secteurs économiques (c'est-à-dire doubler le pourcentage actuel de la consommation finale d'énergie provenant de l'électricité), d'ici 2050, le Canada devra produire de deux à trois fois plus d'énergie non émettrice qu'il ne le fait actuellement. À l'avenir, l'accent sera mis sur la nécessité de veiller à ce que le Canada soit prêt pour l'électrification accélérée de secteurs clés et qu'il puisse répondre à cette demande accrue anticipée grâce à de nouvelles sources d'électricité non émettrice ».

La capacité actuelle et future de production, de stockage et de transport d'énergie hydroélectrique est un atout majeur pour réaliser cette vision. La production flexible de cette filière est grandement appréciée par les exploitants de réseau électrique; en effet, on peut la moduler, à la hausse comme à la baisse, en fonction des variations inhérentes aux filières de production intermittente (notamment l'éolien et le

¹ Statistique Canada, tableau: 25-10-0015-01

² Gouvernement du Canada (2020), « Un environnement sain et une économie saine ».

solaire) ainsi que des fluctuations de la demande. Les réservoirs et les cours d'eau offrent une capacité de stockage d'énergie fiable. Les lignes de transport qui relient les ressources de production d'énergie propre et renouvelable aux centres de consommation rendent possible la décarbonation dans les régions qui abandonnent le charbon. Soulignons que cet avantage stratégique considérable est souvent sous-estimé, ou encore tenu pour acquis par les décideurs politiques.

Comme le déclarait récemment Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) : « *L'énergie hydroélectrique est le géant méconnu de l'électricité verte. Il faut la replacer au centre de notre agenda énergétique et climatique si les pays veulent vraiment atteindre leur objectif de carboneutralité. En plus de produire des quantités massives d'électricité à faible empreinte carbone, bien des centrales hydroélectriques peuvent augmenter ou réduire leur production très rapidement, ce qui favorise l'intégration des sources d'énergie intermittentes, comme l'éolien et le solaire.* »

Hydroélectricité Canada recommande que, dans le cadre du plan pangouvernemental d'action climatique, le gouvernement reconnaisse que des investissements soutenus par notre industrie – dans les installations existantes de production, de stockage et de transport d'énergie hydroélectrique ainsi que dans de nouveaux projets (notamment les centrales à accumulation par pompage et les lignes de transport) – sont essentiels pour la compétitivité économique future du Canada et pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de changements climatiques.

Recommandation 2.1 : L'aménagement et l'exploitation des infrastructures de production, de stockage et de transport d'énergie hydroélectrique sont soumises à une réglementation très contraignante, tant à l'échelon fédéral que provincial. Le succès dans la mise en œuvre de la législation fédérale qui encadre l'industrie hydroélectrique dépend principalement du caractère judicieux des mécanismes concrets d'application (textes réglementaires, politiques, mécanismes de conformité supplémentaires, etc.); ces mécanismes doivent être conçus pour assurer les protections voulues tout en donnant à notre industrie la capacité d'investir en toute confiance quant à sa conformité réglementaire.

Hydroélectricité Canada a pris part aux processus d'examen des lois fédérales nouvelles et modifiées entrées en vigueur en 2019 (notamment la *Loi sur les pêches* modernisée, la nouvelle *Loi sur l'évaluation d'impact* et la nouvelle *Loi sur les eaux navigables canadiennes*), notamment par des mémoires et des témoignages devant des comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat. Les politiques et règlements découlant de ces lois sont encore largement en cours d'élaboration. En outre, la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* n'a pas été notablement modifiée depuis quelques années ; pour ces deux lois, une modernisation des mécanismes de conformité serait fort souhaitable.

Hydroélectricité Canada recommande que le gouvernement améliore le climat d'investissement dans les actifs et les projets hydroélectriques en bonifiant la réglementation et les politiques, en établissant des mécanismes de conformité supplémentaires et en instaurant une meilleure efficacité réglementaire pour la mise en œuvre des lois fédérales actuelles (en particulier la *Loi sur les pêches*).

À cette fin, il faudrait faire en sorte que les ministères et agences récemment concernés par d'importants changements dans la législation ou les politiques qui en découlent – notamment le Programme de protection du poisson et de son habitat à Pêches et Océans Canada, le Programme de protection de la navigation à Transports Canada, le Service canadien de la faune à Environnement et Changement climatique Canada, et l'Agence d'évaluation d'impact – disposent des ressources humaines et financières suffisantes pour élaborer des règlements, politiques et mécanismes de conformité supplémentaires.

Recommandations 2.2 et 2.3 : L'argumentaire en faveur des investissements dans la production, le stockage et le transport d'électricité renouvelable repose sur des hypothèses liées aux conditions futures de la demande et du marché. En réponse à des signaux politiques et de marché (envoyés notamment par le gouvernement fédéral : cibles contraignantes de réduction des émissions de GES et cadre de responsabilisation; réglementation de l'abandon graduel du charbon dans la production d'électricité; et filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone), d'importantes capacités supplémentaires de production, de transport et de stockage d'électricité renouvelable ont été créées ou sont en chantier dans tout le pays. Ces projets représentent des investissements de dizaines de milliards de dollars, et des dizaines de milliers d'emplois au Canada. Cependant, le plein potentiel d'investissement dans ce secteur ne peut être réalisé en l'absence de stabilité et de certitude quant aux politiques à long terme en matière de changements climatiques.

Hydroélectricité Canada recommande que le gouvernement améliore le climat d'investissement pour les actifs et projets hydroélectriques, notamment : en offrant un degré accru de stabilité et de certitude quant aux politiques à long terme en matière de changements climatiques, par l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*; et en priorisant les recommandations du Conseil canadien sur l'électricité renouvelable (CanCORE) relativement à une cible de 90 % d'électricité carboneutre en 2030, et à l'atteinte de la carboneutralité intégrale pour l'électricité bien avant 2050.

Recommandation 3.1 : Comme nous l'avons indiqué plus haut, le plan d'action climatique national envisage « un scénario prévoyant une électrification importante dans tous les secteurs économiques (c'est-à-dire doubler le pourcentage actuel de la consommation finale d'énergie provenant de l'électricité) » et indique que « l'accent sera mis sur la nécessité de veiller à ce que le Canada soit prêt pour l'électrification accélérée de secteurs clés ».

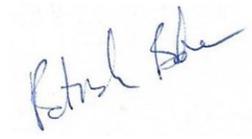
Hydroélectricité Canada recommande que le gouvernement stimule la croissance de la demande pour l'hydroélectricité canadienne en priorisant les recommandations de l'Alliance d'électricité Canada quant aux investissements dans « l'électrification » et « l'hydrogène vert ».

Recommandation 3.2 : Le protocole d'entente entre le ministère des Ressources naturelles du Canada et le département de l'Énergie des États-Unis en matière de coopération énergétique engage les deux pays à agir de concert pour « soutenir l'avancement d'un réseau électrique efficace et propre afin de contribuer à atteindre les objectifs d'obtenir 90 % d'électricité non émettrice au Canada d'ici 2030, et un secteur de l'énergie électrique sans pollution et carboneutre aux États-Unis d'ici 2035 » et pour « encourager la construction d'installations de transport transfrontalier d'énergie propre ».

En appui à ces objectifs, Hydroélectricité Canada recommande que le gouvernement continue de se montrer sensible à l'importance de la relation canado-américaine dans le domaine de l'électricité, notamment : en modernisant le cadre de réglementation de la Régie de l'énergie du Canada en matière d'exportation et d'importation; et en reconnaissant le caractère spécial et la valeur du commerce bilatéral de l'électricité entre le Canada et les États-Unis pour la réduction des émissions globales de GES dans l'élaboration éventuelle des ajustements à la frontière pour le carbone.

Merci encore de nous avoir permis de participer à cette consultation. J'espère vivement avoir l'occasion de comparaître à titre de témoin devant ce Comité afin de discuter de ces recommandations.

Avec mes plus sincères salutations,



Patrick Bateman

Vice-président, Affaires publiques et gouvernementales, Hydroélectricité Canada

CC:

Alexandre Roger, greffier du Comité permanent de la Chambre des communes sur les Finances

Pièces jointes :

- Recommandations au Comité par le Conseil canadien sur l'électricité renouvelable
- Recommandations au Comité par l'Alliance d'électricité Canada

